agreste
LA STATISTIQUE, L'ÉVALUATION ET LA PROSPECTIVE AGRICOLE
ÉTUDES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
STATISTIQUE PUBLIQUE

AVRIL 2020 N°3

L'agriculture du Doubs

L'agriculture du Doubs d'hier à aujourd'hui, une orientation vers la production laitière

L'encyclopédie du XIXe siècle décrit le paysage du Doubs de la sorte « au nord et à l'ouest du département se trouvent de belles forêts », « l'on y élève des chevaux ainsi que de belles vaches connues sous le nom de vaches comtoises. L'agriculture y est généralement négligée ». Au fil du temps, la forêt s'est développée, l'élevage bovin laitier a progressé grâce à la renommée des fromages comtois sous signes de qualité. Le Doubs est le département de la région le plus spécialisé et un des départements français où la production agricole est la plus dépendante du lait de vache. Les bovins façonnent le paysage en entretenant les prairies. Le petit lait issu de la production fromagère est utilisé pour l'engraissement des porcs. Les grandes cultures restent cantonnées dans la zone basse et les vallées du Doubs et de l'Ognon. En 2016, l'agriculture représente 5 020 emplois soit 2,3 % des emplois du département, part faible en raison du poids de l'emploi industriel dans le département. La production laitière est attractive auprès des jeunes générations ce qui permet un taux de renouvellement élevé des agriculteurs.

Le département du Doubs est frontalier avec la Suisse à l'est, et bordé à l'ouest par la Haute-Saône et au sud par le Jura. Il doit son nom à la principale rivière qui le traverse. Les paysages du Doubs sont assez contrastés : des plateaux et massifs montagneux boisés, des vallées encaissées avec de vastes plaines. Le département est divisé en domaines structuraux très différents ordonnés selon un axe naturel sud-ouest / nord-est lié à l'altitude. Les quatre régions agricoles du Doubs respectent cette structuration du territoire (figure 2). Au sud du département se trouve la région agricole «Montagne du Jura» qui culmine avec le Mont d'Or à 1 463 mètres. La région des plateaux supérieurs du Jura prolonge cette région au nord de celle-ci, à la frontière avec la Suisse. Au centre du département s'étend la région des plateaux moyens du Jura. Enfin, la région agricole des plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon s'étend de l'ouest au nord du département, de Besançon à Montbéliard ; elle est principalement constituée d'une vallée recouverte par les alluvions. Le climat du Doubs est sous influence semi-continentale ce qui entraine des étés chauds, des pluies fréquentes et des hivers difficiles.

Une majorité de forêts et de prairies

Depuis la fin du XIXe siècle la part de la forêt du Doubs a progressé passant du quart du territoire départemental à plus de 43 % du territoire en 2018 (figure 1).

Figure 1. **Répartition de la SAU de 1892 à 2018** **en %**

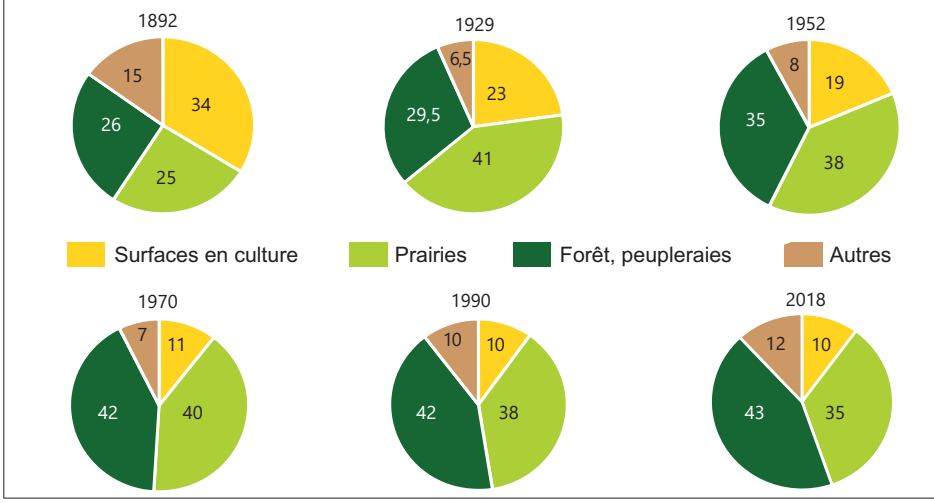

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

Elle représente 226 000 hectares en 2018. En moyenne régionale, la forêt représente 37 % du territoire en 2018. La surface des forêts doubienne est majoritaire en feuillus, mais contrairement aux forêts régionales le volume de bois sur pied est majoritaire en résineux. Les trois quarts du bois récolté sont valorisés en bois d'œuvre contre 60 % dans la région.

Parallèlement la part de la surface cultivée s'est réduite passant du tiers du territoire à plus d'un dixième du territoire plaçant le Doubs au dernier rang des départements régionaux avec une part de surface cultivée régionale moyenne de 10 %. Les surfaces en prairie ont, quant à elles, augmenté passant du quart du territoire au tiers du territoire, le Doubs étant historiquement un département d'élevage. Ces prairies représentent 166 200 ha en 2018. L'élevage est souvent la seule orientation possible sur les reliefs, des plateaux aux montagnes du Jura, où le climat est rude avec des sols karstiques superficiels et pentus.

Des exploitations de taille moyenne sauf en montagne

Historiquement, les exploitations du Doubs, majoritairement spécialisées en élevage, sont plus grandes que la moyenne nationale. En 1970, la taille moyenne des exploitations du département atteint 25 ha contre 19 ha en France. Cet écart reste stable au cours des années. En 2010, la taille moyenne des exploitations du Doubs atteint 66 ha contre 55 ha en France. Depuis les années 2000, la production de Comté progresse. Son cahier des charges encadre l'augmentation de la taille des exploitations et impose une alimitation majoritaire des vaches à base d'herbe. La taille moyenne des exploitations demeure ainsi plus petite que la moyenne régionale (86 ha) (figure 4). 43 % des exploitations du département ont une taille comprise entre 50 ha et 100 ha contre 18 % des exploitations en moyenne nationale. Ces exploitations départementales, de taille moyenne, mettent en valeur la moitié de la SAU du département. Par ailleurs, 21 % des exploitations du Doubs font plus de 100 ha.

Les cheptels moyens de vaches laitières sont proches de 40 pour les exploitations des zones des plateaux et de la Montagne du Jura. Dans cette dernière zone, la surface moyenne des exploitations est plus élevée de près de 30 % en raison des rendements fourragers limités par l'altitude. Ainsi, les exploitations de plus de 100 ha représentent près d'un tiers de l'ensemble.

Figure 2. **De l'élevage laitier présent sur l'ensemble du territoire**

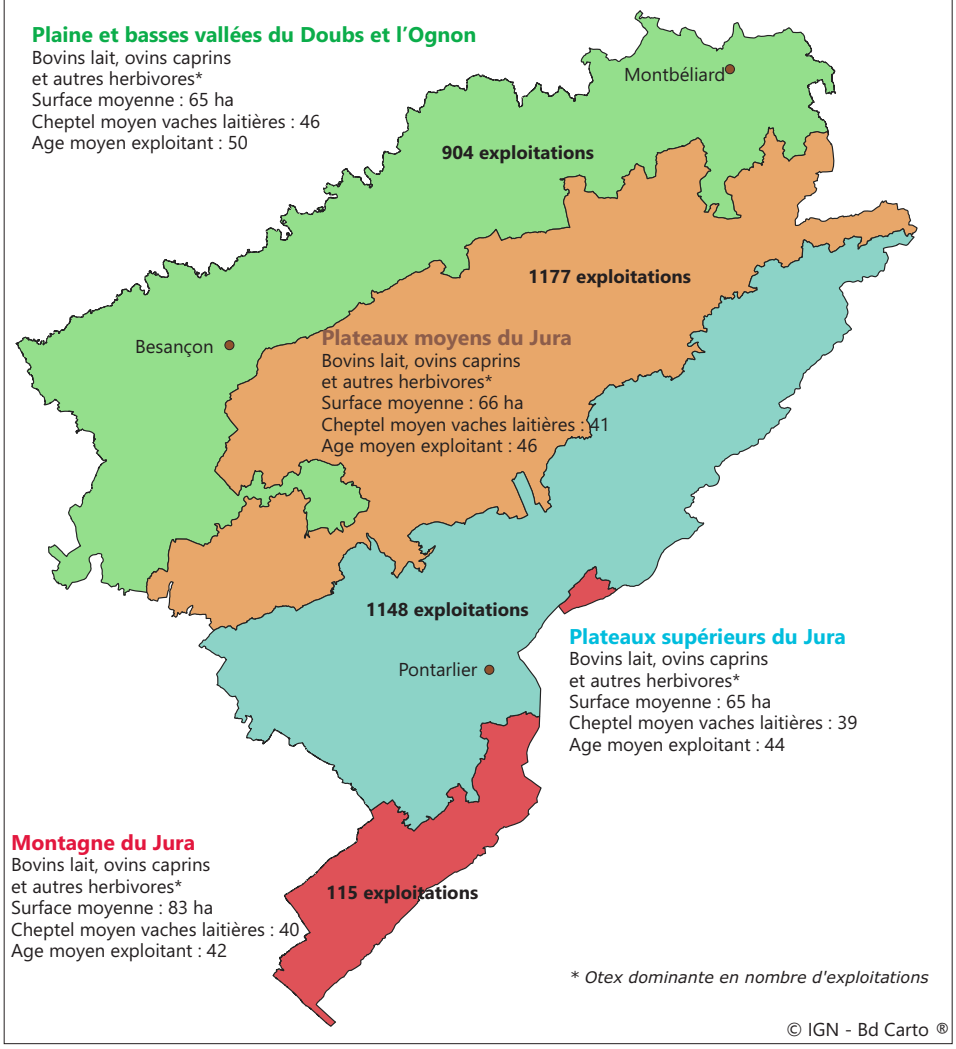

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une région à forte tradition fromagère de qualité

Au Moyen Âge la rudesse des longs hivers incita les producteurs de lait franc-comtois à transformer le lait en un fromage de grande taille appelé fromage de garde permettant ainsi d'écouler la production laitière et de conserver un produit de qualité pendant de longs mois neigeux. Les producteurs de lait se fédèrent afin d'apporter la quantité nécessaire de lait à la fabrication des fromages de garde, mettant ainsi en commun leur production pour la fructifier et créent les premières coopératives dites « fruitières » (fructeries à l'époque). L'avantage de ce fromage à pâtes pressées cuites repose essentiellement sur deux points : il peut nourrir la famille durant tout l'hiver et peut voyager donc se vendre plus facilement.
Peu à peu le système des fruitières s'étend et se développe. En 1958, le Comté est le premier fromage à obtenir son appellation d'origine contrôlée dont sa zone d'appellation se situe dans le Doubs, le Jura, l'Ain et une partie de la Saône et Loire. Le cahier des charges historique de l'appellation AOP Comté explique le paysage du département. En effet, celui-ci stipule que « les vaches laitières pâturent après la fonte de la neige et dès que la portance des sols le permet, aussi longtemps que les conditions climatiques, de portance et de présence d'herbe le permettent. »
Plus de 66 800 tonnes de Comté ont été fabriquées en 2018. Le Doubs représente à lui seul 60 % du volume national fabriqué. Le Morbier est la deuxième appellation en volume de production, avec près de 11 600 tonnes fabriquées en 2018 dont 82 % dans le Doubs. Il est produit dans le Massif jurassien. La zone d'appellation du Mont d'Or, fromage à pâte molle de production saisonnière, est restreinte au Haut-Doubs délimitée par la source du Doubs et le Saut du Doubs à plus de 700 m d'altitude.

Des régions naturelles où l'élevage laitier prédomine

Depuis 1929, l'effectif total de bovins du département a progressé de 78 % et s'éta-

Figure 3. **Orientation technico-économique des communes : l'agriculture tournée vers la production laitière**

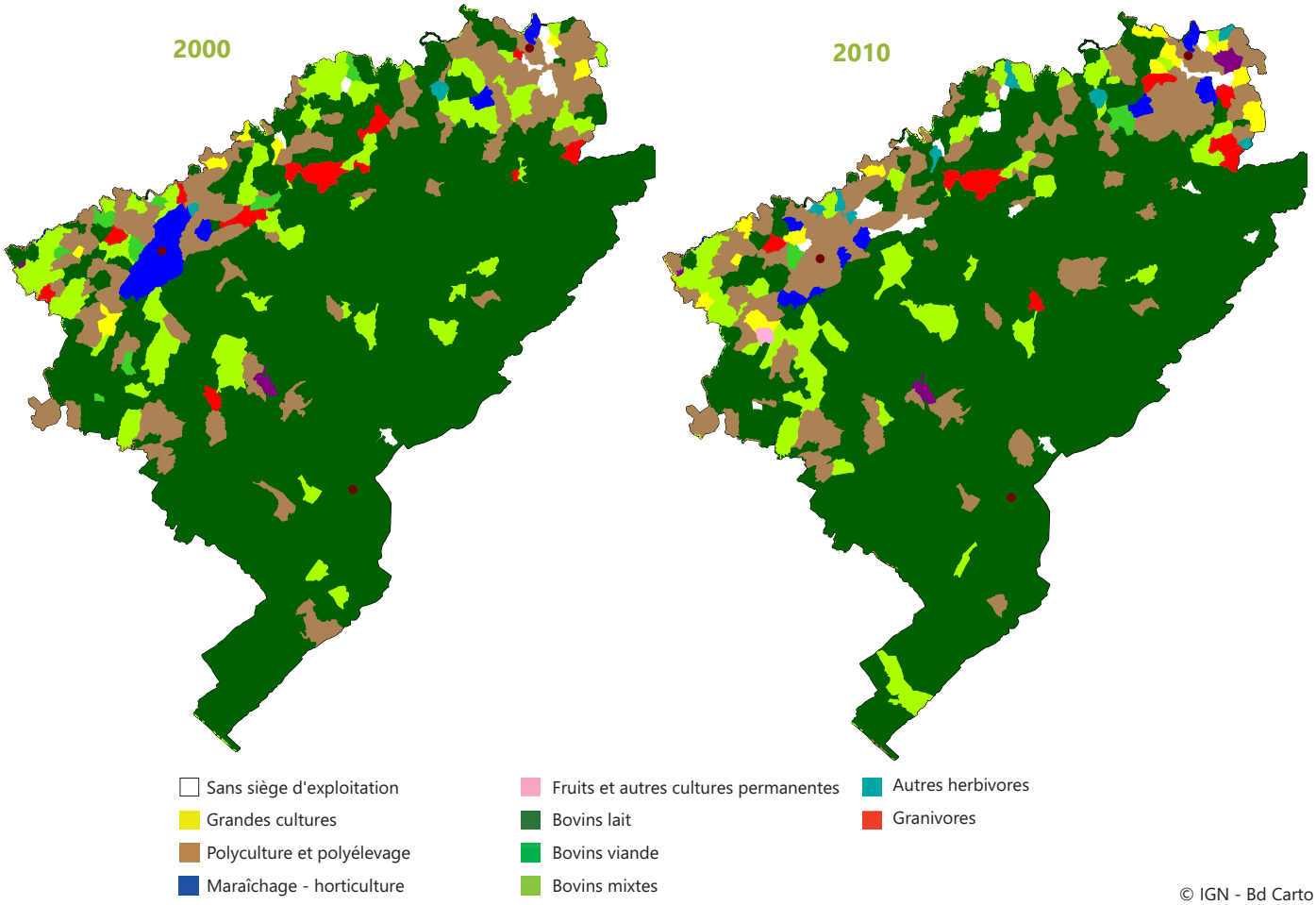

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

blit à 249 000 têtes en 2018. Trois quart du cheptel bovin du Doubs se trouvent dans les plateaux moyens (37 %) et supérieurs du Jura (36 %). Cet élevage est majoritairement destiné à la production laitière, essentiellement avec des vaches de race montbéliarde. Ce cheptel laitier représente 100 483 têtes en 2018. Près de 40 % du cheptel laitier régional est ainsi situé dans le Doubs. 3,5 % du cheptel laitier du Doubs est élevé en agriculture biologique. Parallèlement, le cheptel bovin allaitant compte 6 900 vaches à viande en 2018. Il est principalement situé en zone basse. Ce cheptel est constitué à 70 % de vaches de race charolaise et de race croisée.

La bonne valorisation du lait via les productions fromagères sous signe de qualité (cf. encadré) permet une attractivité de l'élevage bovin lait. Au recensement agricole 2010, l'élevage bovin lait représente 61,5 % des orientations technico économiques du département. Dans les quatre régions agricoles du Doubs, l'orientation économique dominante est l'élevage bovin laitier. Cette orientation est la plus élevée (83 %) dans la région agricole Montagne du Jura. Elle est la plus faible (32 %) dans la région agricole des plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon qui se spécialise également en polyculture et polyélevage (figure 3). Entre 2000 et 2010, la spécialisation laitière s'est renforcée et la ceinture maraîchère de Besançon a disparu.

Figure 4. **Des exploitations plus petites que les exploitations régionales**

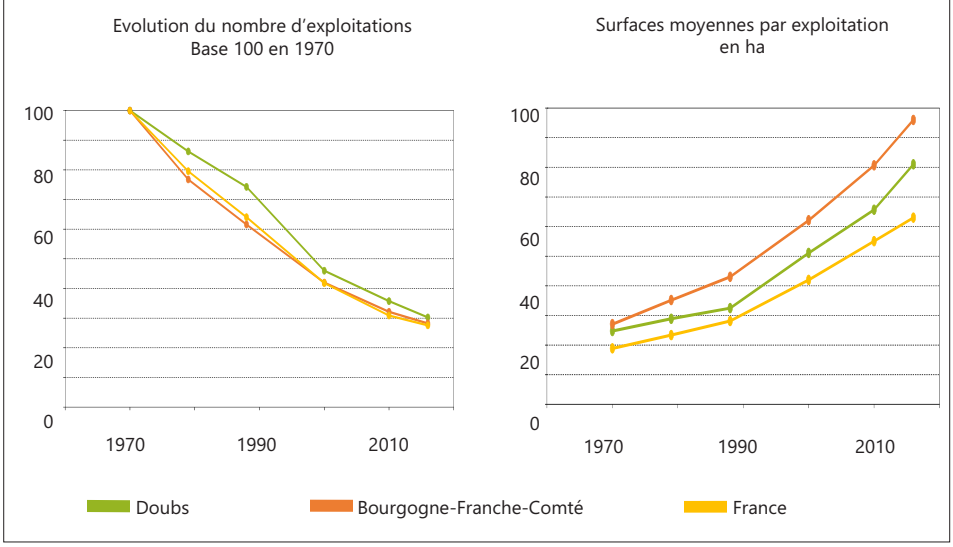

Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

D'autres élevages associés structurent le territoire

L'élevage porcin s'est historiquement développé près des fromageries afin de valoriser le petit lait, co-produit de la fabrication de fromages, dans l'alimentation des porcs à l'engraissement. Ces

porcs étaient ensuite transformés en saucisses traditionnellement fumées dans les tuyés des fermes comtoises. Sur les 175 exploitations élevant des porcs en 2010, sept sur dix élevaient des bovins en élevage principal. Ainsi, bien que les exploitations spécialisées en élevage porcin ne représentent que 1,4 % des orientations principales des exploitations du département, en nombre de tête le cheptel porcin représente 19 % du cheptel porcin régional avec 51 400 têtes en 2010. Entre 2000 et 2010 ce cheptel porcin a diminué de 8 %. Le maintien de ces élevages ainsi que de leurs débouchés a été favorisé par la création du label « IGP porc de Franche-Comté » en 2008 ainsi que la valorisation de la viande porcine sous forme de saucisses fumées chevillées reconnues en IGP en 2009 et 2013 (cf. encadré) d'une part, et par la présence à Valdahon du plus gros abattoir spécialisé porcin de la région, représentant à lui seul 70 % des volumes porcins abattus de la région d'autre part. Le cheptel ovin du Doubs représente à peine 3 % du cheptel régional avec 9000 têtes en 2016. Ce cheptel s'est réduit de 21 % entre 2000 et 2010. Les éleveurs sont peu enclins à poursuivre cet élevage en raison de la faiblesse relative de la rémunération et la concurrence de l'élevage bovin.

Un peu de polyculture en plaine

Terre d'élevage en raison de sa géologie et de son histoire, les grandes cultures et la polyculture ne représentent que 11,6 % des orientations principales des exploitations agricoles du Doubs au recensement agricole de 2010. Ces exploitations sont principalement situées dans la région agricole de la plaine et basses vallées du Doubs et de l'Ognon qui possède un sol plus propice aux cultures grâce aux alluvions qui recouvrent les vallées. Ces orientations y représentent le quart des exploitations agricoles avec une prépondérance pour la polyculture (15 % des exploitations). Ces exploitations sont dépendantes des cours des marchés mondiaux contrairement aux exploitations tournées vers l'élevage laitier dépendant de la filière AOP Massif du Jura.

Parmi les grandes cultures du Doubs, les céréales représentent les deux tiers des surfaces cultivées avec notamment le blé tendre qui représente 7 400 ha de la SAU en 2018 et l'orge d'hiver (6 600 ha) (figure 5). Si 2 600 ha de maïs sont cultivés en 2018 pour la consommation, davantage d'hectares de maïs sont utilisés pour le fourrage (5 100 ha). Les oléagineux représentent 4 400 hectares de culture, parmi lesquels le colza est le plus emblavé.

D'autres cultures prépondérantes à la fin du XIXe siècle ne subsistent plus que sous forme de niches comme la vigne et les pommes de terre. Ainsi, malgré la crise du phylloxéra à cette époque, les surfaces en vignes représentaient 5 416 ha en 1892; elles ne représentent plus que 26 ha en production en 2018. Ces surfaces en vignes sont réparties sur 23 exploitations en 2010 quasi exclusivement en zone basse. Parmi elles, seulement cinq produisent de manière professionnelle. De même, les pommes

Figure 5. **Davantage de prairies temporaires que de production végétale**

Surfaces (en hectares) **Rendement (en quintaux/ha)**	1970	1985	2000	2018
Productions végétales				
Céréales	**23 500**	**27 800**	**23 560**	**19 680**
dont blé tendre hiver	5 500	5 100	7 700	7 400
	20	**51**	**62**	**59**
dont orge d'hiver	-	3 600	6 200	6 600
		48	53	50
dont orge de printemps	10 000	13 400	2 300	130
	23	**39**	**43**	**62**
dont maïs	800	1 200	4 300	2 600
	45	**67**	**98**	**55**
dont avoine	7 000	4 200	960	335
	22	**38**	**43**	**40**
Oléagineux		**900**	**3 400**	**4 430**
dont colza d'hiver	20	850	2 300	2 500
	25	**29**	**32**	**31**
dont soja	-	-	700	1 700
	-	-	**25**	**14**
dont tournesol	-	-	400	90
	-	-	**28**	**14**
Protéagineux	nd	nd	**20**	**90**
	-	-	28	31
Légumes	nd	nd	44	34
Pommes de terre de consommation	nd	9	42	32
Vignes	200	73	38	26
Fourrages annuels	**600**	**4 800**	**4 700**	**5 249**
dont maïs fourrage	*500*	*4 500*	*4 700*	*5 090*
	200	***150***	***137***	***130***
Prairies non permanentes	**21 400***	**16 300**	**37 400**	**23 480**
dont prairies temporaires	*19 000**	*15 000*	*36 900*	*22 300*
	55*	***70***	***70***	***46***
dont luzerne	*800*	*600*	*200*	*0*
	75	***80***	***100***	
Surfaces toujours en herbe	**212 600**	**200 000**	**173 800**	**182 000**
	44	***50***	***53***	***38***
Productions animales (nombre de têtes)				
Bovins	**242 400**	**266 000**	**244 800**	**248 851**
dont vaches laitières	112 300	127 000	97 800	100 483
dont vaches nourrices	1 500	3 000	6 700	6 914
Ovins	**nd**	**19 000**	**13 000**	**nd**
dont brebis mères	nd	13 000	8 500	nd
Porcins	**nd**	**90 000**	**55 800**	**nd**
dont truies mères	nd	1 600	2 500	nd
Production lait de vaches				
Livraisons (en milliers de litres)	387 500	571 000	510 360	609 496

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

nd : donnée non disponible au niveau départemental
** données 1971*

de terre de consommation représentaient près de 2 600 ha à la fin du XIXe siècle pour seulement 32 ha actuellement.

Une économie boostée par les fromages sous AOP

En 2016, l'agriculture emploie 5 020 actifs, elle est le plus gros pourvoyeur régional après les départements viticoles. Ces actifs de l'agriculture et sylviculture représentent seulement 2,3 % des actifs du département en 2016. Après le Territoire de Belfort, le Doubs détient la part la plus faible de l'emploi agricole de la région en raison de la forte présence de l'industrie dans le département. En 2018, la production agricole du Doubs a généré un chiffre d'affaires de 509 millions d'euros hors subventions, soit 11 % du montant de la production régionale. Le département se situe ainsi au 4e rang de production agricole régional derrière la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire gros producteurs de vins et la Nièvre. 62 % de ce chiffre d'affaires départemental provient de la production de lait et de produits laitiers. Grâce à la structuration de la filière laitière autour de ses produits fromagers AOP phares que sont le Comté, le Morbier et le Mont d'Or (cf. encadré), leur renommée auprès du public augmente et leur production est en croissance régulière. Parallèlement, le prix du lait AOP régional augmente. Ainsi, en 2018, tous laits confondus, le prix moyen payé aux producteurs était de 528 € les 1 000 litres contre 432 € en moyenne régionale. Entre 2014 et 2018, le prix moyen départemental du lait a augmenté de 13 % tandis que la hausse régionale a été plus faible de 8 points. La part de la production de lait et de produit laitier au sein du chiffre d'affaires agricole du département a augmenté de 15 points depuis les années 1990 (figure 6). Les résultats courants avant impôt(RCAI) médian des éleveurs de bovins lait régionaux s'établissent à 29 700 €. Ce résultat est plus élevé que le RCAI médian régional de l'ensemble des agriculteurs (25 400 €). Entre 2007 et 2017, le RCAI des éleveurs bovins lait reste stable malgré la hausse des charges courantes grâce à la hausse du prix du lait AOP.

Des industries agro-alimentaires prépondérantes dans le domaine laitier

230 établissements des industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) sont présents dans le département, et emploient près de 3 100 salariés au 31 décembre 2015. Conséquence de l'orientation du département vers l'élevage laitier, les IAA sont présentes essentiellement dans le secteur laitier (près de la moitié (111) des établissements) avec près de 1 400 salariés. Au niveau régional, la fabrication de fromages est présente dans tous les départements mais est fortement concentrée dans la zone « AOP Massif du Jura ». Ainsi, les établissements du Doubs spécialisés dans cette activité pèsent pour la moitié des établissements régionaux. Les établissements du département sont majoritairement de petite taille et coopératifs. Seuls deux établissements de ce secteur comptent plus de 100 salariés dans le Doubs, la fromagerie de Clerval et la coopérative des Monts de Joux. Avec près de 12 % d'emploi, les établissements de la fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraiche est le deuxième employeur avec la présence d'un établissement de plus de 200 employés. Les établissements de la fabrication de cacao sont le troisième employeur avec près de 11 % d'emploi, pour seulement 13 établissements. La présence de l'établissement Nestlé France à Pontarlier, premier employeur du département dans les IAA avec plus de 250 emplois explique cette surreprésentation.

En 2017, en ajoutant les produits des IAA, l'agriculture doubienne représente 11 % de la valeur des exportations du département.

Un dynamisme à préserver

L'agriculture du Doubs a su se spécialiser dans une orientation économique géné-

Figure 6. **Une production agricole dominée par la production laitière**

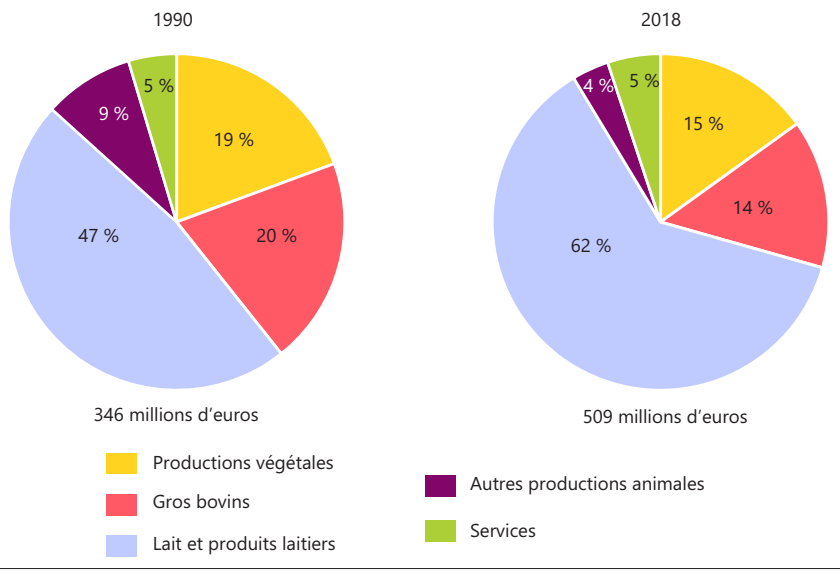

Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Figure 7. **Lait AOP Massif du Jura : un revenu qui se maintient grâce à la progression de la valeur du lait AOP**

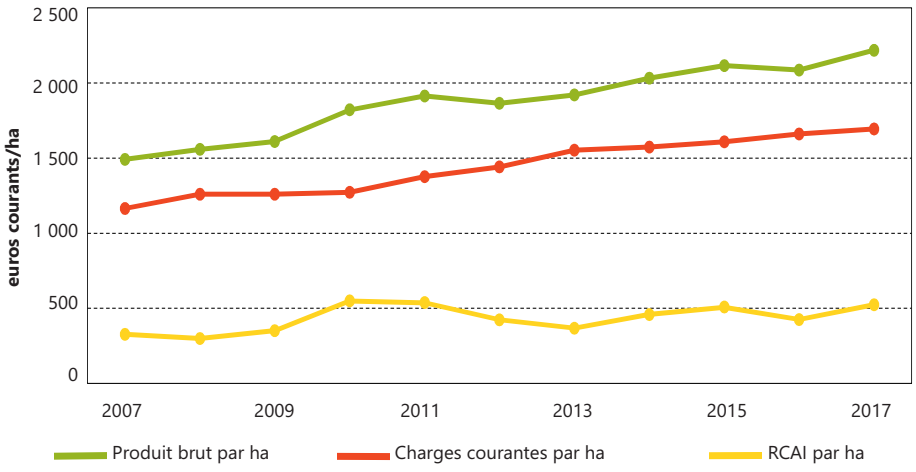

Source : Agreste - RICA

ratrice de valeur ajoutée, celle de la production de fromage sous AOP dont la production garantit un revenu régulier aux agriculteurs. Elle n'est pas en reste non plus avec la valorisation de sa forêt, récemment reconnue en AOP pour ses résineux (AOP bois du Jura) et majoritairement valorisée en bois d'œuvre.

Par ailleurs, l'agriculture biologique se développe et représente 5,4 % de la SAU du département en 2018 contre 4,0 % en 2014, ce qui place le Doubs au cinquième rang des départements de la région.

Au recensement agricole de 2010, l'âge moyen des exploitants était de 46,7 ans, soit 2 ans plus jeune que l'âge moyen de l'ensemble de l'ex-Franche-Comté. En 2010, les exploitants étaient en moyenne plus jeunes dans les montagnes du Jura (42 ans) et dans les plateaux supérieurs du Jura (44 ans) que dans la petite région agricole de la plaine et basses vallées du Doubs et l'Ognon (50 ans) en raison de l'attractivité de l'élevage laitier sous AOP. Parmi les exploitants ayant au moins 50 ans au recensement de 2010, 70 % ne savait pas le devenir de leur exploitation à leur départ en retraite.

En 2018, 36 % des cotisants à la MSA avaient moins de 40 ans dans le Doubs contre 29 % en moyenne régionale. Le dynamisme de l'agriculture dans le Doubs s'illustre par le nombre des installations aidées avec 91 dossiers de jeunes agriculteurs aidés en 2018. Le département représente ainsi 23 % des dossiers d'aides engagées dans la région.

Un élevage porcin pour valoriser le petit lait issu de la fabrication fromagère

Grâce au petit lait, sous-produit de la production fromagère, l'engraissement des porcs s'est développé dans le Doubs. Ainsi, Louis GARAPON, dans sa monographie agricole établie à partir des statistiques de 1929 indique que le Doubs est depuis longtemps un département d'engraissement de porcs, "la raison en est dans la qualité considérable de sous-produits de la fabrication du fromage dont l'utilisation naturelle réside dans l'engraissement du porc".

À partir du XXème siècle la production porcine de la zone géographique s'est développée du fait de l'augmentation des quantités de lait et donc de petit lait disponible. Les porcs produits étaient jusqu'alors destinés uniquement à une consommation familiale. Cette hausse de la production couplée à des méthodes de conservation (fumage) ont permis d'étendre la zone de consommation.

Le lien entre la production fromagère et la production porcine s'est ainsi perpétué jusqu'à nos jours, et les élevages de porcs de la région demeurent intimement liés aux différentes filières fromagères AOP régionales. Une indication géographique protégée (IGP) a été reconnue en 2008 pour le porc de Franche-Comté qui doit consommer du petit lait. Par la suite des charcuteries ont également été reconnues sous IGP : la saucisse de Morteau et celle de Montbéliard, qui ne peuvent être produites qu'en Franche-Comté avec du porc élevé au petit lait. La production annuelle de ces saucisses est en constante croissance depuis leur labellisation, passant de moins de 8 000 tonnes en 2011 à plus de 10 000 tonnes en 2018.

Sources

- Structuration du territoire : Agreste – Recensements de l'agriculture, statistique agricole annuelle (SAA) 2018, IGN pour données sur la forêt
- Petites régions agricoles, taille des exploitations : Agreste – recensement agricole 2010
- Culture, élevage : Agreste – RA2010, SAA 2018, Agence bio – données 2018
- Données économiques : Agreste – comptes de l'agriculture 2018
- Industries agro-alimentaires : Insee – CLAP 2015
- Aides à l'installation : Agence de service et de paiement – dossiers engagés en 2018
- Encadré élevage porcin : INAO – SYLAPORC enquête nationale statistiques 2018

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté

Service Régional de l'information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 -21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Nellie Rodriguez
Composition : Yves Lebeau
Dépôt légal : à parution
ISSN : ISSN : 2681-9031
© Agreste 2020